

RECYCLAGE DE L'AUTORISATION DES TRAVAUX EN HAUTEUR ET PORT DES E.P.I. – SITES EQUIPÉS

DURÉE : 1 JOUR
(7 HEURES)

Théorie : 2 heures
Pratique : 5 heures



Objectifs de la formation :
Renouveler la capacité d'effectuer des travaux en hauteur en utilisant le matériel adéquat en sécurité.

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

RETOUR D'EXPERIENCE

Retour sur l'analyse du terrain
Bonnes et mauvaises pratiques

TRAVAUX EN HAUTEUR ET SECURITE

Les moyens de protection et leurs caractéristiques
Les mesures de prévention
Evaluation des risques
Compréhension des facteurs de chute, des forces de chocs, des tirants d'air et des pendulaires

RAPPEL SUR LE MATERIEL

Les systèmes de protection collective
Les harnais anti-chutes
Les différents systèmes anti-chutes : normes et applications
Normes et classes des ancrages
Etude des risques et des procédures de secours

FORMATION PRATIQUE

Rappel de l'équipement et des choix des équipements
Mise en place de la procédure de secours.
Exercices pratiques et mise en œuvre des équipements.
Savoir réaliser les procédures d'alerte et de secours avec les moyens à disposition dans l'entreprise

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DU SAVOIR-FAIRE

Evaluation individuelle des connaissances et du savoir-faire.

Objectifs Pédagogiques :

- Etre capable d'identifier et d'évaluer les risques de chute
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux travaux en hauteur
- Connaître et reconnaître les moyens de protection
- Utiliser l'ensemble des équipements individuels anti-chutes mis à leur disposition
- Etre capable de mettre en œuvre la procédure de secours adaptée

Animation par des formateurs qualifiés aux travaux en hauteur et au secours

Pédagogie :

Formation théorique : exposés, questions – réponses – QCM de niveau de connaissances (durée : 2 h 00)

Formation pratique : exercices pratiques, mise en application sur différentes situations (durée : 5 h 00)

Validation : attestation de formation, attestation de résultat.

PUBLIC VISÉ – PRÉ-REQUIS

Toute personne maîtrisant la langue française étant amenée à occuper de façon permanente ou occasionnelle des travaux en hauteur nécessitant le port des EPI, et justifiant d'une aptitude médicale liée au poste.

